

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 20 décembre 2019 fixant au titre de l'année 2020 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1936402A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 20 décembre 2019, le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2020 aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 344.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2020

Académies	Nombre
Administration centrale	8
Aix-Marseille	13
Amiens	5
Besançon	7
Bordeaux	16
Caen	10
Clermont-Ferrand	8
Corse	1
Créteil	27
Dijon	8
Grenoble	14
Guadeloupe	3
Guyane	2
Lille	22
Limoges	5
Lyon	14
Martinique	2
Montpellier	20
Nancy-Metz	13
Nantes	14

Académies	Nombre
Nice	8
Orléans-Tours	14
Paris	9
Poitiers	11
Reims	6
Rennes	13
Réunion	4
Rouen	10
Strasbourg	14
Toulouse	13
Versailles	30
Total	344